

LA VILLE VOUS RENSEIGNE

AVIS PUBLIC

Règlement # V 534-10

**amendant le règlement # V 478-07 complémentaire au règlement
RM-103 (V 421-02) et ses amendements concernant les animaux
applicable par la Sûreté du Québec (Article 4.12)**

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale adjointe / Greffière de la Ville, que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2010, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

V 534-10: « Règlement amendant le règlement # V 478-07 complémentaire au règlement # RM-103 (V 421-02) et ses amendements concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec (Article 4.12) ».

Objet du règlement :

Ce règlement régit l'utilisation du futur Parc canin qui sera situé au 284, rue Sainte-Thérèse près de l'écocentre. L'article 4.12 dudit règlement, concernant l'utilisation du Parc canin, se retrouvera sur une affiche à l'entrée des lieux. Ce règlement est déposé au bureau de la Mairie, 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 16 juillet 2010

Diane Soucy, OMA Directrice générale adjointe / Greffière

AVIS PUBLIC

Règlement # V 535-10

**amendant le règlement # V 516-09 relatif aux colporteurs
et commerçants non résidents et ses amendements**

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale adjointe / Greffière de la Ville, que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2010, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

V 535-10: « Règlement amendant le règlement # V 516-09 relatif aux colporteurs et commerçants non résidents et ses amendements ».

Objet du règlement :

Ce règlement interdit toute activité de sollicitation ou de vente de produit à l'intérieur des limites d'une des propriétés de la Ville ou dans l'emprise publique, à moins qu'elle ne soit exercée dans le cadre d'une activité organisée et autorisée par la Ville. Le locateur d'une propriété municipale pour la tenue d'activités pourra également être autorisé à exercer ce type d'activité durant le heures prévues au bail de location. De plus, le règlement oblige une personne qui fait de la sollicitation à porter sur elle la cocarde prévue à cet effet.

Ce règlement est déposé au bureau de la Mairie, 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 16 juillet 2010

Diane Soucy, OMA Directrice générale adjointe / Greffière

1^{er} PROJET

AVIS PUBLIC

**Règlement # V 467-16-10 modifiant le règlement de zonage numéro V 467-07
et ses amendements afin d'agrandir la zone H-6 à même la zone H-10 (Rue Ferland)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2010, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V 467-16-10 intitulé : «Règlement # V 467-16-10 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements afin d'agrandir la zone H-6 à même la zone H-10 (Rue Ferland)».

Objet du projet de règlement

- Agrandir la zone H-6 à même la zone H-10 dans le secteur de la rue Ferland.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 9 août 2010 à 20h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE RÉSUMÉ DU PROJET PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

PLAN



PARTEZ EN VOYAGE GRÂCE À FERME LORS DE LA FIESTA DES CULTURES

Durant les festivités, courez la chance de gagner un **crédit voyage d'une valeur de 2000\$**. Le tout gracieusement offert par **FERME VOYAGES**. Vous pourrez donc choisir la destination de votre choix.

Pour participer, vous n'avez qu'à vous rendre sur le site de la Fiesta des Cultures le 21 et/ou le 22 août 2010. Ensuite, vous devez remplir un coupon de participation et le déposer dans la boîte à concours située au kiosque d'information dans la ruelle marchande.

Vous aurez jusqu'à 17h30, le dimanche 22 août pour participer. Le prix sera attribué par tirage au sort sous la grande scène du site, au 25, rue Saint-Sauveur, le dimanche 22 août avant le spectacle de 18h00. La personne gagnante sera annoncée devant le public et rejointe par téléphone. Un article à cet effet sera publié dans l'Écho de Saint-Rémi ainsi que dans Le Reflet, Le Coup d'œil et d'autres journaux de la région. Pour réclamer son prix, le ou la gagnant(e) devra se présenter au bureau de la Mairie 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi.

À noter que seront exclus du concours: Les employés et les représentants de la Ville de Saint-Rémi et du Groupe FERME ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Pour gagner son prix, le (la) gagnant(e) doit se soumettre à la question suivante : « Dans quelle ville se tient la *Fiesta des Cultures*? »

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mélanie Demers au **450 454-3993 poste 9227** ou avec Cynthia Ménard au **450 454-3993 poste 2782**.

AVIS POUR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS!

Il n'est pas toujours facile d'arriver dans une nouvelle ville. On se pose beaucoup de questions et on ne sait pas à qui se référer. Afin de vous faciliter la tâche, nous vous invitons à venir chercher votre Guide Pratique pour connaître Saint-Rémi et ses services à la réception de la Mairie au 105, rue de la Mairie. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Cynthia Ménard, chargée de projets – Revitalisation Saint-Rémi au **450 454-3993 poste 2782**.

HORAIRE PATAUGEoire

Lorsque la température le permet :

Du lundi au dimanche de : 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Bienvenue aux jeunes accompagnés de leur parent ou un adulte.



DU CÔTÉ DES ORGANISMES

LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-RÉMI

Du 17 juillet au 1^{er} août

La Maison des jeunes de Saint-Rémi fermera ses portes du 17 juillet au 1^{er} août pour les vacances d'été. Nous serons de retour le lundi 2 août à 13h00.

Bonnes Vacances à tous nos jeunes!

N'oubliez pas nos nombreuses activités!

La MDJ aime découvrir de nouveaux endroits et diversifier ses activités. Il y en a pour tous les goûts, la Ronde pour seulement 35 \$, l'équitation pour 30\$ ou le Parc Safari pour 25\$ (GRATUIT pour ceux qui sont venus y faire le ménage)... tu as le choix...Viens t'amuser! Autorisation parentale requise

P.S. La MDJ peut être fermée durant une sortie selon le nombre de personnes inscrites, alors téléphone avant au **450 454-6657**.

Avis de recherche

20 ans déjà que la maison des jeunes, l'Adomissile, existe. Pour souligner le tout, nous organisons un méga party le **7 août prochain de midi à 21h00**. Nous sommes à la recherche des anciens membres des 20 dernières années pour y participer. Il y aura des jeux gonflables (3), kiosques de jeux comme à la Ronde (1\$), photos souvenirs (1\$), bouffe (1\$), clown, body painting, et DJ-animation. Nous aurons aussi plusieurs groupes de musique en prestation live sur une scène avec 15 000 watts de son. En soirée il y aura aussi un gala où certains jeunes et moins jeunes seront récompensés. Communiquez avec nous au **450 454-6657**. Au plaisir de vous revoir !

LE JOUR DU JUGEMENT APPROCHE POUR LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE



Les juges de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Saint-Rémi passeront de résidence en résidence, en ville et en campagne, pour admirer vos propriétés et terrains fleuris et tenteront bien humblement de voter entre toutes ces belles résidences pour celles qui se démarquent et méritent des prix. Cette année encore, nous voterons pour les maisons en campagne, maisons en ville, balcons fleuris et boîtes à fleurs, espaces restreints et entreprises. Nous décernerons également des mentions d'honneur. Nous choisirons aussi notre Grand Lauréat de 2010. Une nouvelle catégorie pourrait s'ajouter cette année, soit pour **la plus belle cour arrière**. Cependant, afin d'avoir l'embarras du choix et que cette catégorie fasse plus de sens, nous requérons au moins dix (10) inscriptions.

Les citoyens intéressés peuvent s'inscrire dès maintenant et le plus rapidement possible auprès d'un des membres de la Société : Normand Poupart au **450 454-4946**, Jean-Paul Poupart au **450 454-4574**, Lorraine Trudeau au **450 454-1014**, Caroline Corbeil au **450 454-1038**, Michel Marotte au **450 454-4949** ou Joël Lefort au **450 454-4846**. **LE JUGEMENT SE FERA DU 17 AU 25 JUILLET, SOYEZ PRÊTS.**

SOURIRE SANS FIN

Recherche de matériel pour la fête familiale

L'organisme Sourire sans Fin est à la recherche de parasols et de «gazebos» ou abris pour sa fête familiale d'été. Pour faire un don, s.v.p. communiquez avec Carole ou Valérie au **450 454-5747** ou sans frais : précédé du **514 877-5000**. Au besoin, nous pouvons aller récupérer les dons.

Grande vente estivale!!!! 21-22-23-24 juillet.

Les enfants ont grandi? Leurs vêtements sont devenus trop petits? Venez à la Boutique du Bambin et vous trouverez tout ce qu'il faut pour renouveler leur garde-robe. Une gamme très variée de jupes, pantalons, T-shirt, pyjamas, camisoles griffés ou de grande qualité habillera à merveille vos enfants de 0 à 12 ans. Des vêtements impeccables à un prix imbattable. Du jamais vu, 4 jours de MEGA VENTE. La Boutique vous propose de remplir deux sacs bruns « type sac d'épicerie » pour seulement 5\$.

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

« VOIS LA JEUNESSE » DE SAINT-RÉMI

C'est le 5 juillet dernier qu'a eu lieu l'ouverture officielle de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) Coop « Vois la jeunesse » de Saint-Rémi. Lors de cet événement, la CJS a reçu deux dons de 1000\$ chacun, provenant respectivement de la Caisse Desjardins des Moissons et de la Fondation Maurice Monière.

La CJS, qui dessert les villes de Saint-Rémi, Saint-Michel, Saint-Édouard et Sainte-Clotilde, est composée de dix jeunes âgés entre 13 et 16 ans. Ces derniers offrent leurs services pour plusieurs menus travaux tels que : la tonte de pelouse, le gardiennage, la peinture extérieure, l'entretien ménager, etc. Les coopérateurs sont très motivés et espèrent recevoir plusieurs appels durant l'été. Ils travaillent présentement à la promotion de leur coopérative en distribuant des dépliants et des affiches un peu partout dans la communauté. Si vous désirez les encourager, vous n'avez qu'à les appeler au **450 454-5814** ou vous présenter au Carrefour jeunesse-emploi au 18, rue Sainte-Thérèse à Saint-Rémi.